

## Comité syndical du 29 octobre 2020

<b>N°</b>	<b>Objet :</b>	<b>Retour le</b>
25	<u>Notification du marché de fourniture d'électricité</u>	09/11/2020
26	<u>Mutuelle d'entreprise</u>	09/11/2020
27	<u>Ligne de trésorerie 2021</u>	09/11/2020
28	<u>DM 1</u>	09/11/2020
29	<u>Crédit d'investissement avant vote du budget 2021</u>	09/11/2020
30	<u>Budget des activités du CSE</u>	09/11/2020
31	<u>Contribution statutaire</u>	15/12/2020
32	<u>Tarifs/ valorisation des prestations de services du SMMO</u>	15/12/2020
33	<u>Tarifs hiver 2020/2021</u>	15/12/2020
34	<u>Règles d'attribution des gratuités</u>	15/12/2020
35	<u>Convention cadre entre le SMMO et le Département pour le financement du projet de transition climatique 2021/2025</u>	15/12/2020
36	<u>Grille tarifaire été 2021</u>	15/12/2020

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

<b>Nombre de membres</b>	
- en exercice :	<b>13</b>
- présents ou représentés :	<b>9</b>
- votants :	<b>9</b>
- ayant donné procuration :	<b>1</b>
- absents excusés :	<b>1</b>
- absents :	<b>3</b>
- exclus :	<b>0</b>

Séance du **29 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le **vingt-neuf octobre à 10 heures**

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOZ et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOZ.

Etaient représentés : Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOZ.

Date de convocation :

21 Octobre 2020

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD.

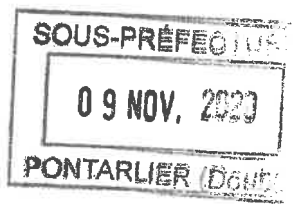
Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :  
  
**Notification  
Marché de fourniture  
électrique du SMMO**

Ses contrats de fourniture électrique arrivant à terme au 1er et 31 décembre 2020, le Syndicat Mixte du Mont d'Or a lancé une consultation afin de retrouver un ou plusieurs fournisseurs d'électricité pour une durée de 2 ans.

Une consultation a été publiée le 9 octobre afin de définir les titulaires du marché pour les trois lots.

La CAO du 29 octobre a décidé d'attribuer les marchés :



- Du lot 1 : « les BT <36kVA dont le GRD est le SIEL » à **ALTERNA (SIEL)**
- Du lot 2 : « les HTA dont le GRD est le SIEL » à **ALTERNA (SIEL)**
- Du lot 3 : « les BT >36kVA et HTA dont le GRD est ENEDIS » à **Total Direct Energie**

**Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :**

- D'autoriser le Président du SMMO à notifier aux entreprises ALTERNA (SIEL) et Total Direct Energie qu'elles ont été retenues pour assurer la fourniture électrique du SMMO et à signer les marchés subséquents correspondant.

**Résultat du vote**

- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 29 octobre 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

**Le Président, Philippe ALPY**

Syndicat Mixte du Mont-d'Or

P.O.   
8 Place Xavier Authier  
38370 MÉTABIEF  
SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

**Nombre de membres**

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	9
- votants :	9
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	3
- exclus :	0

Date de convocation :

20 octobre 2020

**Objet de la délibération :**

**Mutuelle d'Entreprise**

**Résultat du vote :**

- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du **29 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à 10 heures

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOZ et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOZ.

Etaient représentés : Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOZ.

Secrétaire de séance : **Jean-Marie SAILLARD**

Président de séance : **Philippe ALPY**

La loi de sécurisation de l'emploi votée en 2013 prévoit l'instauration d'une complémentaire santé obligatoire pour tous les salariés de droit privé au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour faire face à cette obligation, les 3 stations du Jura : Mont Jura, Les Rousses et Métabief se sont associées en un groupement d'achat pour obtenir la meilleure offre d'assurance possible et ce avec l'aide d'un AMO commun.

Suite à appel d'offre pour renouveler le marché, 7 candidatures ont été reçues.

Après Analyse, c'est la « Amellis mutuelle » qui a été retenue.

Proposition

Il est proposé d'attribuer le marché de prestations de services d'assurance santé à Amellis Mutuelle.

Décision :

*L'assemblée, l'exposé du Président entendu à l'unanimité, après délibération décide :*

*D'attribuer le marché de prestations de services d'assurance santé à Amellis Mutuelle.*

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 29 octobre 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

**Le Président, Philippe ALPY.**

P.O.

Syndicat Mixte du Mont d'Or  
8 Place Xavier Arthaud  
25370 MÉTABIEF  
SIRET 200 051 886 00014

SOUS-PRÉFECTURE

09 NOV. 2020

PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

<b>Nombre de membres</b>	
- en exercice :	<b>13</b>
- présents ou représentés :	<b>9</b>
- votants :	<b>9</b>
- ayant donné procuration :	<b>1</b>
- absents excusés :	<b>1</b>
- absents :	<b>3</b>
- exclus :	<b>0</b>

Séance du **29 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à 10 heures

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOZ et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOZ.

Etaient représentés : Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOZ.

Secrétaire de séance : **Jean-Marie SAILLARD**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Date de convocation :  
**21 octobre 2020**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie le SMMO a besoin d'une ligne de trésorerie.

Objet de la délibération :  
**Ligné trésorerie 2021**

Celle-ci arrive à échéance au 31/12/2020.

Une consultation aux près de plusieurs banque a été faite pour un montant de 1 000 000€.

Nous avons envoyé à la Banque Populaire, LCL et Crédit Mutuel (Les autres banques nous ayant déjà répondu par le passé, qu'ils ne font pas de ligne de trésorerie quand nous ne sommes pas client).

Suite à cette consultation nous avons reçu aucunes offres.

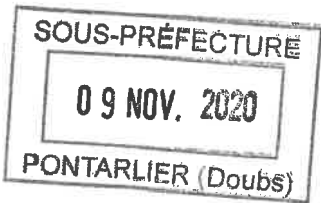
Nous avons reçu un mail du Crédit Mutuel, banque avec qui nous avons notre ligne trésorerie depuis 2011 nous précisant qu'il ne pouvait pas nous faire une réponse favorable.

Suite à ce mail nous les avons contactés pour leur demander une proposition sur 700 000€ et 500 000€.

Leur réponse a été la même.

En conclusion, à ce jour nous n'avons pas de ligne de trésorerie pour l'année 2021.

Nous demandons aux élus d'autoriser le président à trouver une alternative et signer un autre contrat pour pallier à ce manque.



**Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :**

D'autoriser le Président du SMMO à trouver une alternative à ce manquement et signer le contrat à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, lui donne tous pouvoirs à cet effet.

**Résultat du vote**

- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

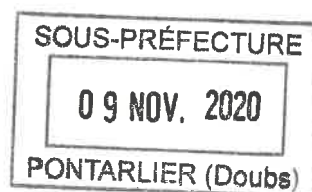
Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux le 29 octobre 2020

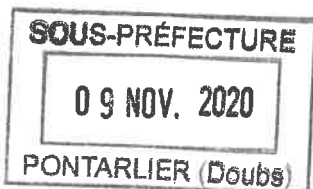
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Le Président, Philippe ALPY**

P.O.

Syndicat Mixte du Mont-d'Or  
8 Place Xavier Authier  
21100 MONTD'ORBIEUF  
SIRET 200 051 886 00014





**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

**Nombre de membres**

- en exercice :	<b>13</b>
- présents ou représentés :	<b>9</b>
- votants :	<b>9</b>
- ayant donné procuration :	<b>1</b>
- absents excusés :	<b>1</b>
- absents :	<b>3</b>
- exclus :	<b>0</b>

Séance du **29 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à 10 heures.

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOSZ et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOSZ.

Etaient représentés : Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOSZ.

Secrétaire de séance : **Jean-Marie SAILLARD**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Date de convocation :

**21 Octobre 2020**

Objet de la délibération :

**DM1 2020**

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 a pour vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif.

A l'issue de la période estivale, les recettes d'exploitation pour l'année 2020 ont pu être consolidées. Estimées à 2 300 000€ au BP, elles s'élèvent à 2 442 000€ soit 142 000€ de plus que prévu.

Nous avons également perçu une indemnité de Nivalliance pour le manque de neige de 310 500€ ainsi que du chômage partiel pour 25 000€.

Suite à ces excellents résultats nous pouvons faire un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 440 000€.

Ils serviront à financer :

Un tracteur pour 116 000€

2 navettes pour 45 000€

Neige de culture pour 67 000€

Face 2 du bâtiment de Piquemiette pour 34 700€

Luge 4 saisons dépassement pour 25 000€

Lâcher intermédiaire Super Longevilles pour 40 000€

Outdoor chaux Neuve pour 10 000€

Outdoor Métabief pour 20 000€

Installation d'une Webcam sur Piquemiette pour 5 000€

PPARME Chaux Neuve dépassement pour 13 000€

Tablette pour les Secours pour 4 600€

Fibre plateau des roches pour 14 700€

Massifs Troup et Paradis pour 28 000€

Engazonnement Pique pour 7 000€

GI roches dépassement pour 10 000€

Nous avons pu passer des actions de 2021 ou des Priorité 2 sur 2020.

Pour répondre aux besoins de paiement par compte, il est proposé de procéder à la DM1

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le budget 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : 6 075 980.85 €
- Investissement : 4 233 099.03 €

Le Président propose les modifications budgétaires suivantes, qui s'équilibrent en dépenses/recettes (pas de crédit supplémentaire) :

Fonctionnement :

Dépenses :

- +400€ compte 605 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +5 000€ compte 606 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +24 555€ compte 606 300 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- 2 575€ compte 606 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +1 500€ compte 613 500 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +600€ compte 613 700 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +2 575€ compte 615 510 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +1 000€ compte 615 580 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- 5 000€ compte 615 600 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- +4 200€ compte 616 800 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
- 6 500€ compte 622 200 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
- 600€ compte 622 500 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- 4 000€ compte 622 600 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
- +5 100€ compte 622 800 Chapitre 011 (Virement compte à compte)
- +4 000€ compte 623 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)
- 2 200€ compte 623 300 Chapitre 011 (virement compte à compte)



+8 000€ compte 623 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)  
-1 300€ compte 624 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)  
-1 400€ compte 625 100 Chapitre 011 (virement compte à compte)  
+3 000€ compte 625 700 Chapitre 011 (Virement compte à compte)  
+2 140€ compte 626 200 Chapitre 011 (Virement compte à compte)  
-1 500€ compte 627 000 Chapitre 011 (Virement compte à compte)  
+55€ compte 628 100 Chapitre 011 (Virement compte à compte)  
-3 800€ compte 628 300 Chapitre 011 (virement compte à compte)  
+3 500€ compte 628 800 Chapitre 011 (virement compte à compte)  
+150€ compte 635 120 Chapitre 011 (Virement compte à compte)  
-1 000€ compte 635 130 Chapitre 011 (Virement compte à compte)  
-45 000€ compte 637 000 Chapitre 011 (virement compte à compte)  
+20 000€ compte 022 Chapitre 022 (Virement compte à compte)  
+440 000€ compte 023 Chapitre 023 (Virement section fonct à invest)  
+8 500€ compte 675 000 Chapitre 042 (Virement compte à compte)  
+3 200€ compte 681 100 Chapitre 042 (Virement compte à compte)  
+1 000€ compte 661 110 Chapitre 66 (Virement compte à compte)  
+200€ compte 668 800 Chapitre 66 (Virement compte à compte)  
+50€ compte 678 000 Chapitre 67 (virement compte à compte)

Recettes :

+2 200€ compte 641 980 Chapitre 013 (virement de compte à compte)  
+142 000€ compte 701 000 Chapitre 70 (virement de compte à compte)  
-27 500€ compte 708 400 Chapitre 70 (virement de compte à compte)  
-680€ compte 708 700 Chapitre 70 (Virement compte à compte)  
-7 500€ compte 708 800 Chapitre 70 (virement compte à compte)  
+1 500€ compte 775 000 Chapitre 77 (Virement compte à compte)  
+353 830€ compte 778 000 Chapitre 77 (virement compte à compte)

Investissement :

Dépenses :

+20 000€ compte 020 Chapitre 020 (Virement compte à compte)  
-12 000€ compte 164 100 Chapitre 16 (Virement compte à compte)  
-61 400€ compte 203 100 Chapitre 20 (virement compte à compte)  
+4 800€ compte 212 800 Chapitre 21(virement compte à compte)  
+15 600€ compte 213 800 Chapitre 21 (virement compte à compte)  
+201 740€ compte 215 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)  
+160 400€ compte 218 200 Chapitre 21 (virement compte à compte)

+34 400€ compte 218 300 Chapitre 21 (virement compte à compte)

+54 660€ compte 218 800 Chapitre 21 (virement compte à compte)

**Recettes :**

+7 000€ compte 218 200 Chapitre 040 (virement compte à compte)

+1 500€ compte 218 800 chapitre 040 (virement compte à compte)

+3 200€ compte 281 880 chapitre 040 (virement compte à compte)

-33 500€ compte 131 200 chapitre 13 (virement compte à compte)

+440 000€ compte 021 chapitre 021 (virement compte à compte)

**Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de valider la décision modificative budgétaire n°1.**

**Résultat du vote**

- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux Hôpitaux-Vieux, le 29 octobre 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

**Le Président, Philippe ALPY**

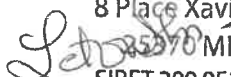
**Syndicat Mixte du Mont-d'Or**

8 Place Xavier Authier

35370 MÉTABIEF

SIRET 200 051 886 00014

P.O.



SOUS-PRÉFECTURE

09 NOV. 2020

PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

<b>Nombre de membres</b>	
- en exercice :	<b>13</b>
- présents ou représentés :	<b>9</b>
- votants :	<b>9</b>
- ayant donné procuration :	<b>1</b>
- absents excusés :	<b>1</b>
- absents :	<b>3</b>
- exclus :	<b>0</b>

Séance du **29 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à 10 heures

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOZ et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOZ.

Etaient représentés : Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOZ.

Date de convocation :  
**20 octobre 2020**

Secrétaire de séance : **Jean-Marie SAILLARD**  
Président de séance : **Philippe ALPY**

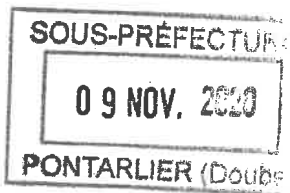
Objet de la délibération :  
**Crédit d'investissement avant  
vote du Budget 2021**

Le Président propose :

L'article L 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvertes à l'exercice précédent.

**Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :**

Autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts.



<b>Résultat du vote</b>	
- Pour :	<b>9</b>
- Contre :	<b>0</b>
- Abstention :	<b>0</b>

Fait et délibéré aux HOPITAUX-NEUFS, le **29 octobre 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Le Président, Philippe ALPY**

P.D

*Xavier Authier*  
Syndicat Mixte du Mont-d'Or  
Xavier Authier  
25370 MÉTABIEF  
SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	9
- votants :	9
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	3
- exclus :	0

Séance du **29 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à 10 heures

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOZ et Jean-Marie SAILLARD.

Etaient absents excusés : Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOZ.

Etaient représentés : Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOZ.

Date de convocation :

20 octobre 2020

Secrétaire de séance : **Jean-Marie SAILLARD**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

**Budget  
alloué aux activités sociales et  
culturelles du CSE**

Outre le budget de fonctionnement, un budget spécifique ayant vocation à financer des activités sociales et culturelles au profit des salariés et de leurs familles, sera versé sous forme de virement au CSE, chaque année.

**Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité :**

De verser au comité économique et social chaque année un budget fixé à 4,9% de la masse salariale brute.

Résultat du vote

- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le **29 octobre 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

**Le Président, Philippe ALPY.**

SOUS-PRÉFECTURE  
**09 NOV. 2020**  
PONTARLIER (Doubs)

P.O  
Syndicat Mixte du Mont-d'Or  
8 Rue Xavier Authier  
J. Letoublon  
370 MÉTABIEF  
SIRET 200 051 886 00014

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

34

Séance du 29 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à 10 heures

**Nombre de membres**

- en exercice :	13
- présents :	9
- votants :	9
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	3
- exclus :	0

Etaient présents : *Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOSZ et Jean-Marie SAILLARD.*

Etaient absents excusés : *Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOSZ.*

Etaient représentés : *Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOSZ.*

Secrétaire de séance : **Jean-Marie SAILLARD**

Président de séance : **Philippe ALPY**

*Date de convocation :*

**21 Octobre 2020**

**Objet de la délibération :**

**Contribution statutaire.**

Lors de son allocution du 28 octobre 2020, le Président de la République a ordonné un second confinement et laissé entrevoir des incertitudes sur le bon déroulement des fêtes de fin d'année. Dans ce contexte d'incertitude, il est fort probable que les ventes de forfaits saison, ouvertes sur la période de novembre et de mi-décembre, ne fonctionnent pas, les clients étant peu enclin à s'engager pour une saison de ski. Dès lors, il est à craindre que l'objectif de recettes annuelles ne soit pas atteint et que le budget 2020 soit déficitaire. Le produit moyen des forfaits saison pour les 4 dernières années est de 340 000 €. Afin de compenser la perte potentielle de ce produit, le SMMO sollicite le Département pour une contribution statutaire complémentaire à celle déjà versée cette année.

Sur proposition du Président, le comité syndical décide à l'unanimité, de demander au Département une contribution statutaire supplémentaire de 300 000 € »

**Résultat du vote**

- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_, le 29/10/20  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE  
**15 DEC. 2020**  
PONTARLIER (Doubs)

Pro Syndicat Mixte du Mont-d'Or  
*Xavier Authier*  
5370 MÉTABIEF  
SIBET 200 051 886 00014  
(nom, prénom, qualité et signature)

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 29 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à 10 heures

**Nombre de membres**

- en exercice :	13
- présents :	9
- votants :	9
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	3
- exclus :	0

Date de convocation :

**21 octobre 2020**

**Objet de la délibération :**

**Tarifs / Valorisation des  
prestations de services du  
SMMO.**

Etaient présents : *Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOSZ et Jean-Marie SAILLARD.*

Etaient absents excusés : *Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOSZ.*

Etaient représentés : *Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOSZ.*

Secrétaire de séance : **Jean-Marie SAILLARD**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Outre le chiffre d'affaires généré par la vente de forfaits « été et hiver », dans le cadre de ses statuts, le SMMO effectue des prestations de services, facturées ou valorisées pour échanges de services et participation à des évènements ou animations.

Exemple de prestations :

- Secours sur pistes
- Prêt de matériel à des associations ou partenaires
- Soutient aux organisations d'évènements
- Etc.

Nous vous proposons de valider les tarifs ci-joints.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité, d'adopter la grille de Tarifs / Valorisation des prestations de services du SMMO pour 2020-2021, jointe à la présente délibération.

**Résultat du vote**

- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_, le .../.../...  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Syndicat Mixte du Mont-d'Or**

8 Place Xavier Authier

25370-MÉTABIEF

TÉLÉPHONE 200 051 886 00014

P.O.

(nom, prénom, qualité et signature)

SOUS-PRÉFECTURE

15 DEC. 2020

PONTARLIER (Doubs)



Proposition au 29/10/2020

Désignation	Prix H.T.	Unité	Tx. TVA	Prix TTC
<b>Ressources Humaines</b> (toutes heures commencées est comptabilisée)				
Personnel d'exploitation, vente et administratif	34,80 €	Heure	20%	41,76 €
Secouriste (avec matériels de secours)	42,00 €	Heure	20%	50,40 €
Technicien avec outils (RM, VL, Engins, Chaudronnier)	57,80 €	Heure	20%	69,36 €
Personnel encadrant	84,50 €	Heure	20%	101,40 €
Expert	112,00 €	Heure	20%	134,40 €
Déplacement	1,00 €	Km	20%	1,20 €
Travail de nuit (de 21h à 6h)	Majoration de 100%			
<b>Secours sur piste et évacuation</b> jusqu'au poste de secours				
Zones front de neige et accompagnements	42,50 €	Forfait	20%	51,00 €
Zone rapprochées	160,83 €	Forfait	20%	193,00 €
Zone éloignée	287,50 €	Forfait	20%	345,00 €
Zone hors-pistes	562,50 €	Forfait	20%	675,00 €
<b>Véhicules &amp; Engins avec Chauffeur</b>				
Tracteur multi-fonctions + chauffeur (Débroussaillage, déneigement, etc.)	95,00 €	Heure	20%	114,00 €
Débroussailleuse portative avec personnel	52,00 €	Heure	20%	62,40 €
Motoneige + conducteur	65,00 €	Heure	20%	78,00 €
Traxter + conducteur	70,00 €	Heure	20%	84,00 €
Engin de damage + chauffeur	163,70 €	Heure	20%	196,44 €
Véhicule pick-up 4x4 + chauffeur	65,00 €	Heure	20%	78,00 €
Mini-pelle + conducteur	90,00 €	Heure	20%	108,00 €
Élévateur télescopique + conducteur	90,00 €	Heure	20%	108,00 €
<b>Remontées mécaniques avec personnels</b>				
Télesiège débrayable	275,00 €	Heure	20%	330,00 €
Télesiège à pinces fixes	210,00 €	Heure	20%	252,00 €
Téleski	75,00 €	Heure	20%	90,00 €
Téleski en nocturne (éclairage inclus)	95,00 €	Heure	20%	114,00 €
<b>Neige de culture</b>				
Production neige de culture (au m3 d'eau consommée)	1,00 €	m³	20%	1,20 €
<b>Prêts de matériels</b>				
Matelas (dimensions 2x1m)	10,00 €	Pièce / Jour	20%	12,00 €
Radios portatives configurées sur nos canaux et utilisation de nos relais radio	10,00 €	Pièce / Jour	20%	12,00 €
Coffret électrique de chantier (avec installation et raccordement)	50,00 €	Pièce / Jour	20%	60,00 €
Tapis caoutchouc (dimensions 1mx1,5m)	10,00 €	Pièce / Jour	20%	12,00 €
Barrières bois	10,00 €	Pièce / Jour	20%	12,00 €
Vitabri 3mx3m	30,00 €	Jour	20%	36,00 €
Simulateur de saut à ski	100,00 €	Jour	20%	120,00 €
Matériel non-rendus ou hors fonction	facturé au prix d'achat			
<b>Prêt de locaux</b>				
Salle de réunion bâtiment administratif (avec wi-fi dédié)	100,00 €	Jour	20%	120,00 €
Locaux d'accueil et de vente	100,00 €	Jour	20%	120,00 €
Poste de secours	100,00 €	Jour	20%	120,00 €



**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 29 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à 10 heures

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	<b>13</b>
- présents :	<b>9</b>
- votants :	<b>9</b>
- ayant donné procuration :	<b>1</b>
- absents excusés :	<b>1</b>
- absents :	<b>3</b>
- exclus :	<b>0</b>

Etaient présents : *Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOZ et Jean-Marie SAILLARD.*

Etaient absents excusés : *Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOZ.*

Etaient représentés : *Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOZ.*

Date de convocation :

**21 octobre 2020**

Secrétaire de séance : **Jean-Marie SAILLARD**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Suite et fin de validation des tarifs pour l'hiver 2020-2021 :

- Programme de fidélité « Fidéliski » :

Objet de la délibération :  
**Tarifs hiver 2020-2021.**

Famille de titre	Forfaits	Tarifs TTC 2020-2021	Précisions et conditions
	Abonnement Adulte	25 €	
	Abonnement Enfant/Senior	20 €	
	Abonnement Adulte Promo	15 €	Promo conquête mix clients
	Abonnement Enfant/Senior Promo	10 €	Promo conquête mix clients
Fidéliski	Abonnement Adulte Promo	10 €	Promo exceptionnelle 2020 renouvellement
	Abonnement Enfant/Senior Promo	5 €	Promo exceptionnelle 2020 renouvellement
	-10% sur tarif journée, toute la saison -50% sur tarif journée les 3ème et 6ème jour de ski ou tarif proposé en caisse si plus avantageux		

- Ouverture partielle / Promo, afin de s'adapter au plus juste aux conditions :

Famille de titre	Forfaits	Tarifs TTC 2020-2021	Précisions et conditions
Journée	1 Jour "Partiel 1"	24,00 €	En cas d'ouverture significativement partielle du domaine
	1 Jour "Partiel 2"	20,00 €	En cas d'ouverture significativement partielle du domaine
	1 Jour "Partiel 3"	15,00 €	En cas d'ouverture significativement partielle du domaine
	1 Jour "Partiel 4"	10,00 €	En cas d'ouverture significativement partielle du domaine
Taux réductions	Toute la grille tarifaire publique Hors tarif spéciaux	-10%	Ouverture partielle et/ou dégradation manteau neigeux et/ou promo
	Toute la grille tarifaire publique Hors tarif spéciaux et/ou pluri-journalier	-20%	Ouverture partielle et/ou dégradation manteau neigeux et/ou promo
	Toute la grille tarifaire publique Hors tarif spéciaux et/ou pluri-journalier	-30%	Ouverture partielle et/ou dégradation manteau neigeux et/ou promo
	Toute la grille tarifaire publique Hors tarif spéciaux et/ou pluri-journalier	-40%	Ouverture partielle et/ou dégradation manteau neigeux et/ou promo
	Toute la grille tarifaire publique Hors tarif spéciaux et/ou pluri-journalier	-50%	Ouverture partielle et/ou dégradation manteau neigeux et/ou promo



- Ticket Balade enfant Troudix et Produits Optionnels :

Famille de titre	Forfaits	Tarifs TTC 2020-2021	Précisions et conditions
Ticket	Balade Troudix sentier ludique	6,00 €	Spécial enfants
Produits Optionnels	Carte Skipass	2,00 €	
	Masque prévention Covid-19	0,80 €	
	Assurance (/jour)	2,50 €	

Nous vous proposons de valider les tarifs présentés ci-dessus.

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité, d'adopter les tarifs présentés ci-dessus.

**Résultat du vote**

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_, le .../.../...  
 Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait conforme

(nom, prénom, qualité et signature)

P.O.

**Syndicat Mixte du Mont-d'Or**  
 8 Rue Xavier Authier  
 25370 MÉTABIEF  
 SIRET 200 051 886 00014



**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 29 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à 10 heures

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents :	9
- votants :	9
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	3
- élus :	0

Etaient présents : *Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOZ et Jean-Marie SAILLARD.*

Etaient absents excusés : *Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOZ.*

Etaient représentés : *Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOZ.*

Date de convocation :

**21 octobre 2020**

Secrétaire de séance : **Jean-Marie SAILLARD**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Toute délivrance de gratuité fera l'objet :

- D'une double validation : Direction + membres de l'équipe de Direction.
- D'un enregistrement en billetterie.

Objet de la délibération :

**Règles d'attribution des gratuités.**

Une gratuité ne pourra être délivrée qu'en application de la liste des gratuités : voir annexe ci-jointe « Gratuités RM SMMO 2020-2021 ».

Nous vous proposons de valider les règles d'attribution des gratuités en application de la liste des gratuités : voir annexe ci-jointe « Gratuités RM SMMO 2020-2021 ».

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité d'adopter les règles d'attribution des gratuités en application de la liste des gratuités : voir annexe ci-jointe « Gratuités RM SMMO 2020-2021 ».

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_, le .../.../...  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

**Syndicat Mixte du Mont-d'Or**

8 Place Xavier Luthier

25370 METABIEF

SIRET 200 051 806 00014

P.O.

(nom, prénom, qualité et signature)

SOUS-PRÉFECTURE

**15 DEC. 2020**

PONTARLIER (Doubs)

Proposition 29/10/2020

Bénéficiaires	Type de Gratuité		Justificatifs
Enfant moins de moins de 5 ans	ticket piéton, jour, pluri-jour et saison		sur présentation carte identité
Senior de 85 ans et +	ticket piéton, jour, pluri-jour et saison		sur présentation carte identité
Accompagnants Majeurs de Écoles Primaire, Collège Et Lycée	Sur le même type de forfaits que les enfants		~ 1 accompagnant pour 10 enfants
Possesseur Carte Pass Pro-Tourisme	1	Ticket piéton/raquette	sur présentation de la carte (uniquement au porteur)
Possesseur Carte DSF "Invité" Et "Vip"	1	jour sur demande	sur présentation de la carte DSF "invité" ou "VIP"
VIP Partenaire / Autorité Président-e région / dept, Préfecture, etc.	1	jour sur demande	sur demande de la Direction
Membres du Comité Syndical du SMMO	1	journée sur demande	Liste membre SMMO Max. 10 par personne durant la saison
Propriétaires / droits de passages (Historiques)	53	Saisons	Convention droit de passage / survol / cervitude historique
Famille GRESARD	6	saison au 1/4 du plein tarif	Convention droit de passage / survol / cervitude historique
LHOMME-CHOULET Paulette	20	saison	Convention droit de passage / survol / cervitude historique
COUSIN Simon	5	saison	Convention droit de passage / survol / cervitude historique
COLIN Jeannine	5	saison	Convention droit de passage / survol / cervitude historique
COLIN Stéphanie (Christian)	6	saison	Convention droit de passage / survol / cervitude historique
COLIN Caroline (Christian)	6	saison	Convention droit de passage / survol / cervitude historique
MARANDIN Gaël	5	saison	Convention droit de passage / survol / cervitude historique
Gendarmerie - Pompier - Douanes En tenue ou avec Ordre de Mission	1	jour sur demande	En tenue ou avec Ordre de Mission
Intervenants sur domaine skiable Fournisseur, Presta relais radio / téléphone, ERDF, etc...	1	ticket montée	Demande par courriel 24h avant
Journaliste en reportage	1	jour sur demande	sur présentation carte de presse
Employé autre station Ski Alpin (réciprocité de pratique)	1	jour sur demande	sur présentation du contrat de travail
Stagiaire SMMO	1	jour sur demande	sur demande du chef de service
Salarés Office de Tourisme du Pays du Haut Doubs	1	jour sur demande	sur liste
Personnel du CDT/CRT dans le cadre de leur mission	1	jour sur demande	Demande par mail 24h avant
MM (Accompagnateur Moyenne Montagne)	1	ticket piéton/raquette sur demande	Demande par courriel 24h avant Sur présentation carte AMM et avec des clients
ADDSEA	8	saison	sur Convention
Apach' Evasion (Pour Fauteuil-Ski)	8	saison	sur Convention
Elan (Pour Fauteuil-Ski)	3	saison	sur Convention
Organisateur Festival de la Paille	1	jour	sur liste
Entraînement de la sélection CSMJ de ski alpin (Carte Libre Circulation Massif Jurassien)	1	jour sur demande	A partir de listing CSMJ : Sportifs + 2 entraîneurs
Entraîneur fédéral Ski Club Mont d'Or	journée sur demande ou 3 saison max.		Sur liste dans la convention
Compétition Prévue au calendrier	uniquement sur RM de la compétition		
Compétiteur = Accès Gratuit Avec Dossard	1	jour	Liste fournis par organisateur + port du dossard
Organisateur = Accès Gratuit Avec Brassard	1	jour	Liste fournis par organisateur + port du brassard
Client pour entretien relation commerciale suite à échange écrit	ticket piéton ou journée		Echange écrit Validation par Direction
Lots pour jeu / concours / Partenariat			
Ot Promotion Station	80 max	jour	
Loto, Tombola, Courses, Jeux...	~200	journée	Suite à demande écrite
Partenariat Radio...	~200	jour	Convention

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 29 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à 10 heures

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents :	9
- votants :	9
- ayant donné procuration :	1
- absents excusés :	1
- absents :	3
- exclus :	0

Etaient présents : *Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOZ et Jean-Marie SAILLARD.*

Etaient absents excusés : *Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOZ.*

Etaient représentés : *Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOZ.*

Date de convocation :

Secrétaire de séance : **Jean-Marie SAILLARD**

**21 octobre 2020**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :  
  
**Convention cadre entre le SMMO et le Département pour le financement du projet de transition climatique 2021/2025.**

Lors de sa réunion du 18 septembre 2020, le comité syndical du SMMO a validé le projet de transition climatique 2021-2025.

A la demande du Département, ce projet a fait l'objet d'une consultation auprès des socio-professionnels du tourisme (le 6 octobre) et des élus (le 13 octobre) ; cette consultation a permis de valider l'acceptation du projet sur le territoire.

Désormais, le Département propose d'établir une convention cadre pour financer ce projet de transition climatique 2021-2025

Sur proposition du Président, le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention cadre à intervenir avec le Département pour le financement du projet de transition climatique 2021-2025.

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_, le .../.../...  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

SOUS-PRÉFECTURE  
**15 DEC. 2020**  
FONTARLIER (Doubs)

**Syndicat Mixte du Mont-d'Or**  
8 Place Xavier Authier  
25370 MÉTABIEF  
SIRET 200 051 886 00014  
*(nom, prénom, qualité et signature)*

P.O.

**Extrait du registre des délibérations du  
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du 29 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à 10 heures

<b>Nombre de membres</b>	
- en exercice :	<b>13</b>
- présents :	<b>9</b>
- votants :	<b>9</b>
- ayant donné procuration :	<b>1</b>
- absents excusés :	<b>1</b>
- absents :	<b>3</b>
- exclus :	<b>0</b>

Date de convocation :

**21 octobre 2020**

Etaient présents : *Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, François GUY, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Gael MARANDIN, Géraldine TISSOT, Florence ROGEBOSZ et Jean-Marie SAILLARD.*

Etaient absents excusés : *Xavier BOIREAU, Raphael KRUCIEN, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Pierre SIMON qui a donné pouvoir à Florence ROGEBOSZ.*

Etaient représentés : *Michel MOREL par Géraldine TISSOT et Pierre SIMON par Florence ROGEBOSZ.*

Secrétaire de séance : **Jean-Marie SAILLARD**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objectifs de la grille tarifaire été 2021 :

- Entretien de la confiance que les clients fidèles mettent en nous
- Valoriser cette fidélité et les engagements des clients
- Inciter les clients à prendre plusieurs tours de luge
- Rester très accessible pour les enfants, les scolaires les groupes d'enfants (colonies) etc.

Moyens :

- Baisser ou stabiliser les tarifs enfants et groupe
- Augmenter l'écart entre les prix pleins (adultes) et les tarifs réduits (enfants, groupes, etc.).

Nous vous proposons de valider la grille jointe en annexe « Tarifs été 2021 ».

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité, d'adopter la grille tarifaire été 2021 : voir annexe « Tarifs été 2021 ».

<b>Résultat du vote</b>	
- Pour :	<b>9</b>
- Contre :	<b>0</b>
- Abstention :	<b>0</b>

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_, le .../.../...  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Syndicat Mixte du Mont-d'Or**

8 Place Xavier Authier  
25370 METABIEF  
SIRET 200 051 886 00014

P.O.

(nom, prénom, qualité et signature)

SOUS-PRÉFECTURE  
15 DEC. 2020  
MONT-D'OR (Doubs)



LUGE D'ÉTÉ	
Ticket	
Ticket (dès 6 tickets)	
Ticket (dès 10 tickets)	
Ticket (dès 20 tickets)	
Ticket Groupe (Groupe, Colo, CE, etc.)	
Ticket Privilège (Partenaire, événement, hors revente)	
Ticket BtoB (Revendeur convention commerciale revente sans marge >1000, Employé SMMO)	

Proposition Tarifs été 2021		
	# / été 2020	
5,80 €	0,30 €	5,5%
4,90 €	0,10 €	2,1%
4,30 €	0,10 €	2,4%
3,70 €	0,00 €	0,0%
3,70 €	0,00 €	0,0%
3,00 €	0,00 €	0,0%
2,10 €	0,00 €	0,0%

TELESIEGE DU MOROND	
Ticket	
Ticket Groupe (Groupe, Colo, CE, etc.)	
Ticket (dès 10 Tickets)	
Ticket Privilège (Partenaire, événement, hors revente)	
Ticket BtoB (Revendeur convention commerciale revente sans marge >1000, Employé SMMO)	
Formule Famille (2 ad + 2 enf)	
Forfait 4 H consécutives Adulte	
Forfait 4 H consécutives Enfant	
Forfait 4 H consécutives Groupe (Groupe de 20 au moins, hors revente)	
Forfait 4 H consécutives Privilège (Partenaire, événement, hors revente)	
Forfait Journée Adulte	
Forfait Journée Enfant (à partir de 5 ans et jusqu'à 15 ans inclus)	
Forfait Journée Groupe (Groupe de 20 au moins, hors revente)	
Forfait Journée Privilège (Partenaires, événement, carte AV, hors revente)	
Forfait Journée Club VTT (Sortie Club de VTT, au moins 8 pers. encadrées)	
Forfait Journée BtoB (Revendeur convention commerciale revente sans marge, Employé SMMO)	
Forfait Saison Adulte	
Forfait Saison Enfant	
Forfait Saison Privilège (Partenaires, Moniteur MCF, Club VTT Mont d'Or, événement, hors revente)	
Forfait Saison BtoB (Revendeur convention commerciale revente sans marge, Employé SMMO)	

Proposition Tarifs été		
	# / été 2020	
7,10 €	0,10 €	1,4%
5,70 €	0,10 €	1,8%
5,70 €	0,10 €	1,8%
3,50 €	0,00 €	0,0%
2,45 €	0,00 €	0,0%
22,80 €	0,40 €	1,8%
18,00 €	0,50 €	2,9%
14,50 €	0,00 €	0,0%
14,50 €	0,00 €	0,0%
14,50 €	0,00 €	0,0%
21,50 €	0,50 €	2,4%
17,50 €	-0,50 €	-2,8%
17,50 €	0,50 €	2,9%
17,50 €	0,50 €	2,9%
13,50 €		5%
9,40 €		
165,00 €	5,00 €	3,1%
145,00 €	5,00 €	3,6%
82,50 €		
57,00 €		

Skipass obligatoire

LE PACK (Morond + Luge)	
1 Ticket Morond + 2 Tickets Luges	

Proposition Tarifs été 2021		
	# / été 2020	
15,00 €	0,00 €	0,0%

DIVERS	
Carte Skipass	
Brassard	
Masque	
Remplacement, Annulation forfait saison	
Frais de Port (envoi billetterie)	

Proposition Tarifs été 2021		
	# / été 2020	
2,00 €		
1,00 €		
0,80 €		
12,00 €		
10,00 €		

TSD Morond & Luge d'été = Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans obligatoirement accompagnés d'un adulte

Adulte = de 16 ans à 84 ans

Enfant = 5 à 15 ans inclus

Sénior + = 85 ans et +